



LE SAVIEZ- VOUS ?

RAPPEL MESURES DE SÉCURITÉ

À l'approche de cette nouvelle saison, et dans le prolongement du mail qui vous avait été adressé en décembre dernier, nous souhaitons vous rappeler l'importance :

- D'une gestion rigoureuse des ouvertures et fermetures des comptes utilisateurs permettant d'accéder à Footclubs ;
- D'une mise à jour régulière et continue des données relatives aux membres de votre club ;
- Et d'une manière plus générale, du bon respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD).

Ouvertures et fermetures des comptes utilisateurs :

Dans le cadre de nos actions visant à garantir et préserver la sécurité de notre système d'information, il est essentiel de veiller à ce que chaque compte soit créé, utilisé et désactivé puis supprimé de manière appropriée ; un compte pouvant notamment être exploité de manière non autorisée ou détournée s'il n'est pas désactivé ou supprimé à temps.

En tant que correspondant Footclubs, votre rôle est primordial dans la prévention de ces situations. Afin de vous aider à appliquer les bonnes pratiques au quotidien et à les relayer au sein de votre Club, nous vous rappelons les règles essentielles à respecter :

Lors de l'ouverture d'un compte :

- La demande d'accès doit être **justifiée, validée** par le responsable hiérarchique le cas échéant et **limitée** aux droits (habilitations) strictement nécessaires aux missions de l'utilisateur ;
- Un compte doit obligatoirement être nominatif – la création d'un **compte de service (compte unique accessible à plusieurs utilisateurs) est proscrite** ;
- Il doit être rappelé à chaque utilisateur qu'un compte est **nominatif et personnel** et qu'il ne doit en aucun cas communiquer ses comptes d'accès et ses mots de passe à des tiers. A ce titre, il est important de rappeler que **la FFF ne demandera jamais à un utilisateur ses identifiants et mots de passe** par mail, téléphone ou tout autre moyen de communication ; de manière générale chaque utilisateur doit rester attentif aux mails, SMS ou appels lui demandant des informations personnelles ou l'incitant à cliquer sur un lien.



Lors de la fermeture d'un compte :

- Lorsqu'un utilisateur, quelque soit sa qualité (salarié, stagiaire, élu...) quitte le Club, change de service ou de fonction, il est impératif que le correspondant Footclubs en soit informé afin que les accès concernés soient **désactivés sans délai** ;
- Les comptes désactivés doivent être **supprimés** à l'issue d'un délai de 13 mois.

En cas de non-respect de ces règles, la FFF se réserve le droit d'inactiver ou supprimer le ou les comptes concerné(s).

Mise à jour des données relatives aux membres du club

En tant que correspondant Footclubs, nous vous rappelons qu'il vous appartient de :

- **Mettre à jour en début de saison** les données de contact (identité, fonction et coordonnées) des membres de votre Club ;
- **Vérifier le caractère diffusable ou non** de ces données sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts de football conformément au choix exprimé par chaque personne concernée ;
- **Maintenir à jour** ces données et procéder aux modifications nécessaires tout au long de la saison (départ ou arrivée en cours de saison, changement de fonction, modification du caractère diffusable ou non, etc...).

De manière plus générale, nous vous rappelons qu'il appartient à votre Club de veiller au bon respect de la réglementation applicable en matière de données personnelles et notamment du règlement européen 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD).

Pour ce qui concerne la gestion des demandes de licences pour le compte de la FFF, nous vous rappelons que les obligations du Club sont prévues dans le document intitulé « Note sur la délivrance des licences et la conformité du RGPD » validée par votre Club en début de saison et disponible sur Footclubs dans le menu "Organisation / Centres de gestion".

Nous comptons sur votre vigilance et votre contribution pour garantir le bon respect de ces règles.